

8

« Vous allez souffrir du syndrome post-abortum »

Choisir de se faire avorter n'est jamais chose facile. Comme avec toute décision difficile, les femmes peuvent éprouver une variété d'émotions. Les groupes anti-choix exploitent ces sentiments pour miner le droit légal des femmes de choisir. Ils prétendent que les femmes souffriront du syndrome post-abortum, un désordre psychologique inventé qui n'est pas reconnu par aucune association médicale crédible. En fait, une étude menée à l'Université Johns Hopkins a conclu qu'il n'existe aucune différence dans l'état de santé mentale entre les femmes qui ont eu un avortement et les femmes qui n'en ont pas eu. Contrairement aux groupes anti-choix, le mouvement pro-choix appuie les services qui aident les femmes, peu importe le choix qu'elles font.

9

« Ce sont les femmes immorales qui ont des avortements »

Les groupes anti-choix font circuler des jugements négatifs sur les femmes qui ont des avortements dans le but de créer un stigmate social à ce sujet. De tels messages véhiculent l'idée que la sexualité des femmes devrait être réglementée, et que certains codes moraux particuliers devraient être transformés en lois. Comme l'a statué la Cour suprême du Canada dans son jugement de 1988 : « La décision d'interrompre ou non une grossesse est essentiellement une décision morale et, dans une société libre et démocratique, la conscience de l'individu doit primer sur celle de l'État. » Les femmes ont le droit d'utiliser leur propre jugement moral pour déterminer ce qui est bon pour leur corps plutôt que de se faire imposer le système moral d'autres personnes.

10

« Il s'agit d'une question de liberté d'expression »

Certains syndicats étudiants de collèges ou d'universités se sont opposés aux tactiques des groupes anti-choix et ont décidé de façon démocratique de leur refuser l'accès à des fonds, de l'espace ou un statut de club accordé par l'entremise du syndicat étudiant. Les groupes anti-choix ont tenté à tort de décrire ces gestes comme des atteintes à leur liberté d'expression. Les syndicats étudiants ont des ressources limitées et ont le droit de déterminer comment ces ressources sont allouées d'après les priorités des membres et leur mandat de service. Le rôle des syndicats étudiants est de défendre les intérêts de leurs membres, alors que la promotion des débats fait partie de la mission des établissements postsecondaires. Les groupes anti-choix sont toujours libres d'exprimer leurs opinions, mais ils ne peuvent obliger les étudiantes et les étudiants à les appuyer.

**pro • choix : la conviction fondamentale que les femmes peuvent décider pour elles-mêmes.**

Peu importe les choix que nous faisons en tant qu'individus, les gens qui sont pro-choix croient qu'une seule personne peut décider si une femme doit mener sa grossesse à terme : la femme elle-même.

La bonne nouvelle est que la majorité de la population canadienne est aussi pro-choix, et elle doit le demeurer.

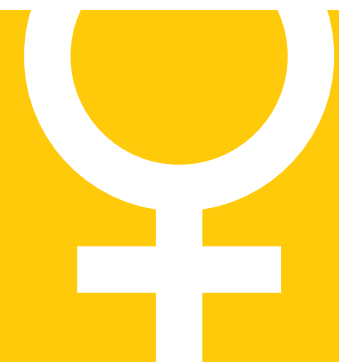
Les étudiantes et étudiants pro-choix du Canada se battent contre les groupes anti-choix qui désirent revenir en arrière sur la question des droits et libertés sexuels et génésiques, et envoyer en prison les femmes qui choisissent de se faire avorter. Joignez-vous à la lutte pour protéger les droits génésiques des femmes!



**Joignez-vous aux combattantEs des droits génésiques! Communiquez avec votre syndicat étudiant.**



# LES 10 MENSONGES des groupes ANTI CHOIX à propos de l'avortement



# Combattre la désinformation anti-choix

Les groupes anti-choix désirent la limitation juridique et la criminalisation de l'avortement et d'autres droits sexuels et génésiques. Ces visées politiques sont souvent fondées sur la morale objective ou les croyances religieuses de ses adeptes. Pour faire avancer leur cause, ces groupes ont recours à diverses formes de désinformation, à des tactiques d'intimidation, et occasionnellement à des mensonges purs et simples. Leur stratégie présume que les gens qu'ils tentent de convaincre ne prendront pas le temps de se renseigner par eux-mêmes.

C'est pourquoi il est important d'examiner les arguments et la désinformation avancés par les groupes anti-choix et de bien comprendre les questions concernant les droits sexuels et génésiques des femmes.

Les dix arguments présentés ci-dessous ne sont que quelques-uns dans le lot de désinformation circulée par les groupes anti-choix.

1

« Pro-choix veut dire pro-avortement »

Les groupes anti-choix dépeignent souvent le mouvement pro-choix comme faisant la promotion de l'avortement. En fait, lorsque les gens se disent « pro-choix », ils ne font pas la promotion de l'avortement au détriment d'autres options, mais ils le défendent plutôt comme un aspect central des droits sexuels et génésiques. Contrairement aux groupes anti-choix, le mouvement pro-choix fait aussi la promotion de l'éducation en matière de santé sexuelle, de la contraception et des services aux mères, tels que des services publics et accessibles de garderies. Pour ces raisons, les mouvements pro-choix et anti-choix ne se situent pas des deux côtés opposés du débat sur l'avortement; le mouvement anti-choix fait la promotion des grossesses forcées dont le contraire serait des avortements forcés. Le mouvement pro-choix s'oppose à ces deux extrêmes. Il soutient que les femmes devraient avoir le droit de choisir ce qui leur convient le mieux. Cela signifie l'appui au droit des femmes de décider si et quand elles veulent avoir des enfants, et combien, en ayant accès à des services fiables de santé sexuelle. C'est pourquoi beaucoup de gens qui s'opposeraient personnellement à l'avortement sont aussi pro-choix.

2

« Les avortements cesseraient s'ils étaient interdits »

Les groupes anti-choix présument que les avortements cesseraient s'ils étaient interdits, ou que leur nombre diminuerait considérablement. Cette affirmation est surprenante puisque les groupes anti-choix s'opposent généralement à l'éducation sexuelle et à l'utilisation de contraceptifs, et favorisent une éducation sexuelle qui prône « l'abstinence uniquement ». Au contraire, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a découvert qu'un taux peu élevé d'avortements n'est pas relié à des lois restrictives à ce sujet. En fait, dans les pays où les avortements sont largement accessibles, on dénote un déclin dans leur nombre au fil du temps, surtout lorsqu'il y a une augmentation de l'utilisation de contraceptifs et de l'éducation sexuelle.

3

« Interdire l'avortement protège les femmes »

Les groupes anti-choix prétendent que les femmes sont souvent forcées de subir des avortements, une représentation qui suppose qu'elles sont incapables de faire des choix éclairés sur ce qui leur convient le mieux ainsi qu'à leur famille. Ironiquement, les centres anti-choix de « détresse-grossesse » sont reconnus pour leurs renseignements erronés et pour avoir contraint les femmes à rester enceintes. La criminalisation de l'avortement, au lieu de protéger les femmes contre la pression, met leur vie en danger en les obligeant à chercher des moyens moins sûrs pour mettre un terme à une grossesse non désirée. L'OMS estime que, dans le monde entier, 67 000 femmes meurent et cinq millions sont blessées chaque année à la suite d'un avortement insalubre. La protection des femmes est mieux servie par l'accès légal à l'avortement et par la promotion de l'éducation qui peut les aider à choisir parmi les différentes options.

4

« L'avortement est un meurtre »

Les groupes anti-choix avancent souvent que le fœtus ou l'embryon est une personne et qu'il devrait avoir des droits distincts qui supplantent les droits des femmes enceintes de contrôler leur propre corps. Des groupes anti-choix plus extrêmes comparent l'avortement à l'Holocauste et à l'esclavage. En 1973, l'arrêt *Roe v. Wade* de la cour suprême des États-Unis a statué que le fœtus n'est pas une personne et n'a donc pas de droits en soi. Ce jugement était fondé sur le fait que le fœtus n'est pas viable en tant qu'entité autonome et qu'il est totalement dépendant de la mère pour survivre. Puisqu'au Canada et aux États-Unis les droits sont accordés à des individus, et non à des parties d'individus, un fœtus ne peut donc avoir de droits juridiques distincts et n'est pas considéré une personne.

5

« De nombreux avortements sont tardifs »

Les groupes anti-choix ont prétendu que de nombreux avortements sont pratiqués au troisième trimestre puisque le Canada n'a pas de loi sur l'avortement. Ils se servent de grandes images crues, souvent modifiées et manipulées numériquement, qui présentent des fœtus pleinement développés ou morts à la naissance supposés représenter des fœtus avortés. Selon Statistique Canada, moins d'un pour cent des avortements sont pratiqués après vingt semaines, généralement pour des raisons graves de santé. Environ 90 pour cent des avortements sont pratiqués pendant les douze premières semaines, alors qu'un embryon ou un fœtus ne pourrait pas être aussi développé que le montrent les images. Ces statistiques révèlent que les taux d'avortement sont autoréglementés et l'ont été par le passé, ce qui prouve que le choix de recourir à l'avortement est une décision qu'il est préférable de laisser à la femme et à son médecin.

6

« Vous ne pourrez plus avoir d'enfants »

Les groupes anti-choix répandent le mythe selon lequel les femmes qui subissent des avortements ne pourront plus tomber enceinte ou mener une grossesse à terme. Il s'avère pourtant que c'est lorsque les avortements sont illégaux et sont faits dans des conditions insalubres qu'ils causent l'infertilité, ou même à la mort. Selon l'OMS, des dizaines de milliers de femmes dans le monde souffrent des conséquences à long terme d'avortements insalubres. Fortes du droit légal de choisir un avortement sûr, les femmes peuvent mieux assurer leur capacité de vivre plus tard une grossesse saine.

7

« Les avortements causent le cancer du sein »

Les groupes anti-choix ont tenté de faire le lien entre le cancer du sein et l'avortement. Il existe un consensus généralisé dans le monde scientifique et médical comme quoi le nombre de cas de cancer du sein n'est pas plus élevé chez les femmes qui ont eu un avortement. La Société canadienne du cancer, l'American Cancer Society et le National Cancer Institute, aux É.-U., appuient la conclusion selon laquelle il n'existe aucun lien de cause à effet entre l'avortement et le cancer du sein. Puisque les groupes anti-choix s'opposent à l'avortement même dans les circonstances où la vie de la femme est en jeu, il est clair que ce mythe vise à effrayer les femmes plutôt qu'à protéger leur santé ou leur bien-être.